

**2AE CONSEIL**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 10.000 €**  
**Siège social : 33 rue de la Gare**  
**44450 ST JULIEN DE CONCELLES**  
**RCS NANTES 412 552 838**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 22 JUILLET 2011**

L'an Deux mille onze, le vingt-deux juillet, la société ACCEL C2F, SARL au capital de 1.296.000 €, dont le siège social est situé à GORGES (44190) – 4 chemin des Vignes, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 533 593 570, représentée par Monsieur Michel LEFORT, gérant, ayant tous pouvoirs à cet effet, associée unique de la société, après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- Constatation de la cession d'actions intervenue ce jour,
- Changement de Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Modification des statuts,
- Nomination des membres du Comité de Direction,
- Nomination des Commissaires aux comptes,
- Pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'associée unique prend acte de la cession d'actions intervenue ce jour entre elle-même et les sociétés FB FINANCE, LTM GESTION, D.E. FINANCE GESTION, CG CONSEILS GESTION, HBP CONSULTING, cession portant sur 619 actions numérotées de 1 à 619

Le registre des mouvements de titres sera mis à jour en conséquence.

**DEUXIEME DECISION**

L'associée unique prenant acte de la démission de Monsieur Michel LEFORT de ses fonctions de Président, avec effet au 31 juillet 2011, décide de nommer en qualité de nouveau Président à compter de cette même date :

Madame Fanny BOSSARD, née BAULAND, demeurant à ST ETIENNE DE MONTLUC (44360) – 4 rue Jeanne d'Arc, pour une durée indéterminée.

Madame Fanny BOSSARD exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.



### **TROISIEME DECISION**

L'associée unique décide de nommer en qualité de Directeur Général Monsieur Michel LEFORT, demeurant à GORGES (44190) – 4 chemin des Vignes, pour une durée indéterminée.

Monsieur Michel LEFORT exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

### **QUATRIEME DECISION**

L'associée unique, en conséquence des décisions qui précèdent, décide une refonte des statuts, afin de se conformer aux directives de l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945.

### **CINQUIEME DECISION**

L'associée unique, en conséquence de la modification des statuts qui précède, décide de nommer les premiers membres du Comité de Direction :

- Fanny BOSSARD ;
- Michel LEFORT ;
- David LEROY ;
- David EVEN ;
- Bertrand PIFFETEAU ;
- Claude GOURICHON.

Ces membres exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions statutaires. Ils ne percevront pas de rémunération pour cette fonction.

### **SIXIEME DECISION**

L'associée unique désigne, à compter du 1<sup>er</sup> août 2011 et pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2017 :

- la société ACCV AUDIT, bd de l'Epervière – ZAC de Beuzon – 49000 ECOUFLANT, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- Monsieur Didier VIOTTE, 3 rue Marconi – Bat D – 44800 ST HERBLAIN, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

Les Commissaires aux comptes ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de leur en interdire l'exercice.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

